



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC VOIE VÉLO RUE JULES FERRY

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,
VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU le code de la route
VU l'article 610-5 du code pénal,
VU la demande écrite de l'entreprise HELIOS représentée par Monsieur TREHARD Julien en date du 11 octobre 2024,
Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux de marquage afin de réaliser une voie vélo sis rue Jules Ferry à Pont-Audemer,

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise HELIOS est autorisée à effectuer les travaux sis rue Jules Ferry à Pont-Audemer, à compter du lundi 21 octobre 2024 jusqu'au vendredi 8 novembre 2024, 3 jours sur la période autorisée afin de réaliser les travaux cités ci-dessus.

Article 2 : L'entreprise HELIOS est autorisée à stationner en demi-chaussée au droit de la zone d'intervention afin de procéder à l'effacement, à la délimitation des stationnements et à la réalisation des marquages.

Article 3 : La pose de signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante afin de garantir la sécurité et la circulation des automobilistes et des piétons.

Article 4 : Des panneaux d'interdiction de stationner et des barrières de sécurité seront mis en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le vendredi 18 octobre 2024.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, l'entreprise HELIOS, Monsieur TREHARD Julien, les Sapeurs-Pompiers, les services techniques communautaires et le SMUR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 15 octobre 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

